



Arrêté PRUP n° 06-11-2019

Groupe Élections 2020 – Université de Poitiers

Le Président de l'Université de Poitiers

- Vu le Code de l'éducation ;
- Vu les Statuts de l'Université de Poitiers ;
- Vu la délibération n° 13-5-2016 du Conseil d'administration de l'Université de Poitiers en date du 13 mai 2016 portant élection de Monsieur Yves JEAN à la présidence de l'Université de Poitiers ;
- Considérant la note de cadrage général DGS-DAJ n° 28-10-2019 en date du 28 octobre 2019 ;
- Considérant l'expiration du mandat des membres élus du Conseil d'administration le mercredi 13 mai 2020 à 00h01;
- Considérant l'expiration du mandat des membres élus du Conseil académique le dimanche 5 avril 2020 à 00h01 ;

Arrête

Article 1 : Un Groupe Élections 2020 de l'Université de Poitiers (désigné par l'acronyme GÉ20) est créé.

Article 2 : Le GÉ20 est chargé, sous l'autorité du Directeur général des services, de mettre en œuvre le processus électoral relatif aux renouvellements du Conseil d'administration et du Conseil académique de l'Université de Poitiers au cours du premier semestre 2020.

Article 3 : Le GÉ20 apporte son concours juridique, administratif, technique et opérationnel au Comité électoral consultatif.

Article 4 : La composition du GÉ20 est la suivante :

<i>Coordinateur général</i>	NIVERT Nirmal	DAJA
<i>Coordinatrice adjointe</i>	MIGNON Nelly	DRHRS-SIRH
	BOISTAY Nicolas ou son représentant	DGSA-DRHRS
	CATANESE Laurence	Service intérieur
	CHARIAULT Isabelle	UP&PRO / SAFIRE
	CLOSSE Emmanuel ou son représentant	Cabinet-DIRCOM
	DEELY Mélanie	DAJA
	DURAND Roxane	DAJA
	GAUTHIER Sandrine ou son représentant	DRHRS-PGB
	HAYS Sonia	IRIAF
<i>Membres (par ordre alphabétique)</i>	HIERONIMUS Stéphanie	PFRE
	HUYGUE Mélanie	DGS
	LAIZÉ Emmanuel ou son représentant	I-Médias
	LARRIVÉE Virginie	SFA
	LOUBET Christine ou son représentant	PFRE
	MARZIN Gwénaëlle	DRHRS
	POTIER Christelle	INSPE
	RIBOT Guillaume ou son représentant	DRHRS-PGE
	TAILLET Murielle ou son représentant	DREI-DRED
	VEILLON Amalia	DAJA

Article 5 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera porté à la connaissance des électeurs par tout moyen, dont la diffusion sur les espaces Internet et Intranet dédiés de l'Université de Poitiers. Il fait en outre l'objet d'une publication au *Recueil des actes administratifs*.

Fait à Poitiers, le 6 novembre 2019

Le Président de l'Université de Poitiers

Yves JEAN